



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois de financement

Question écrite n° 5506

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la solidarité à l'égard des retraités et des familles. Dans son rapport 2012 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, la Cour des comptes recommande de supprimer progressivement les dépenses fiscales et niches sociales comme l'exonération à l'impôt sur le revenu des majorations de pensions pour les parents de trois enfants. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

La Cour des comptes a, dans son rapport 2012 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, formulé des observations sur les majorations de pensions servies dans l'ensemble des régimes de retraite obligatoire aux parents qui ont eu au moins trois enfants. La Cour recommande la suppression de l'exonération d'impôt sur le revenu dont bénéficient ces majorations et qui représente un coût budgétaire de 800 M€. Ces majorations, accordées en compensation de l'incidence négative des contraintes propres aux familles nombreuses sur les carrières professionnelles et le montant des pensions, sont l'accessoire d'une pension elle-même imposable. Elles constituent en droit un élément de la capacité contributive des intéressés qui aurait vocation à être intégré au montant de leurs revenus imposables. La suppression de l'exonération d'impôt sur le revenu des majorations de retraite ou de pension pour charges de famille risque toutefois de se traduire par un alourdissement de la pression fiscale qui irait au-delà du seul impôt sur le revenu. En effet, les exonérations liées au montant du revenu fiscal de référence, comme celles applicables en matière de contribution sociale généralisée (CSG) et de taxe d'habitation, seraient affectées du fait de l'augmentation de ce revenu. Ainsi, les mesures recommandées par la Cour des comptes doivent faire l'objet d'une évaluation préalable approfondie envisageant, le cas échéant, les mesures d'accompagnement nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5506

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5186

Réponse publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1561